

Lecture du bulletin de santé du citoyen Geffroy, lors de la séance du 9 prairial an II (28 mai 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Lecture du bulletin de santé du citoyen Geffroy, lors de la séance du 9 prairial an II (28 mai 1794). In: Tome XCI - Du 7 prairial au 30 prairial an II (26 mai au 18 juin 1794) pp. 76-77;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1976_num_91_1_13521_t1_0076_0000_9

Fichier pdf généré le 30/03/2022

l'instant, l'ennemi tremblant et déconcerté, coupe les traits de ses chevaux et prend la fuite. Le caporal, ferme et inébranlable, attend ses camarades et [ils] ramènent ensemble un obusier.

Le trait suivant n'est pas moins remarquable :

Neuville, caporal au même régiment, compagnie de Marlie, commandant 25 hommes, s'apercevant que l'ennemi dirigeait son feu sur lui et sur sa troupe, appelle à lui des volontaires; marchons, dit-il, en avant ! Aussitôt on fond sur l'ennemi qui ne doit son salut qu'à la fuite, et on se saisit d'une pièce de canon.

Le 2^e bataillon du 83^e régiment d'infanterie a rempli son devoir et il le fera toujours; il ne demande pour sa récompense que l'anéantissement total des ennemis de la République.

Notre joie, en venant vous apporter des nouvelles si satisfaisantes a été troublée en apprenant les assassinats médités contre les représentants du peuple. Oui, notre douleur a été vive et notre indignation a été à son comble contre des monstres pareils. Nous bénissons la providence qui veille continuellement sur les destinées de notre République. S'il était nécessaire, nous vous offririons nos bras et nos vies, mais vous avez autant de défenseurs que de républicains dans Paris; ils ont juré de surveiller les conspirateurs et de défendre vos jours; ils seront fidèles à leurs serments, ils vaincraient nos ennemis intérieurs et nous partons pour aller de concert avec nos braves camarades terrasser nos ennemis extérieurs (1).

(Vifs applaudissements).

La Convention nationale décrète la mention honorable & l'insertion au bulletin; elle décrète en outre qu'extraît du procès-verbal sera délivré aux deux militaires, & que le drapeau sera suspendu dans le salon de la liberté.

Un des deux militaires qui sont venus faire l'offrande du drapeau, dépose sur le bureau une agraffe en or, prise par lui sur un officier anglais.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

13

Les citoyens de la section de l'Indivisibilité viennent offrir le rempart de leurs corps à tous les membres de la représentation nationale. « Ce n'est, disent-ils, qu'en marchant sur nos cadavres que les assassins parviendront à plonger le poignard dans le sein des législateurs. Robespierre, Collot-d'Herbois, sainte Montagne, ne dites point que vous avez assez vécu; vous vous devez à la nation entière qui vous a investis de sa confiance; vous vous devez au monde qui attend de vous et le bonheur et la liberté (3).

(1) C 306, pl. 1157, p. 5. Signé : PONCET et DUPONT.
(2) P.V., XXXVIII, 164 et 198. Bⁱⁿ, 9 prair.; Débats, n° 616, p. 122; M.U., XL, 154; Rép., n° 160; C. Eg., n° 649; J. Perlet, n° 614; J. Fr., n° 612; J. S.-Culottes, n° 468; Mon., XX, 594; Feuille Rép., n° 330; J. Sablier, n° 1346; J. Mont., n° 33; J. Lois, n° 608; J. Matin, n° 677 (sic); J. Paris, n° 514.
(3) P.V., XXXVIII, 164.

L'ORATEUR : Citoyens représentans,

La vertu et la probité sont à l'ordre du jour; l'Être Suprême et l'immortalité de l'âme, solennellement proclamés devaient mettre la rage dans le cœur de ces hommes qui avaient jeté les fondemens de leur fortune et de leur domination sur l'oubli des principes de la morale publique et par conséquent de la liberté.

Le retour des mœurs dérangeait leurs affreux calculs, leurs horribles combinaisons; encore quelques jours et tous les yeux désillés n'allaient plus voir en eux que des monstres de corruption et de scélératesse. Comment alors échapper au mépris, à l'aviilissement, à la vengeance nationale ? en ne consultant plus que le désespoir du crime, en mettant le comble à leurs forfaits.

Exécrables apôtres de la dépravation apprenez enfin par l'exemple des Amiral et des Regnault, que le génie de la France, ou plutôt que cet Être Suprême dont l'idée seule fait votre supplice ne cesse de veiller sur le destin de la République et de la représentation nationale.

Et nous aussi nous veillons, et ce n'est pas de ce moment que nos regards attentifs cherchent à pénétrer au delà de l'écorce, nous veillons, lors même que notre lenteur semble nous accuser. Fortement et irrévocablement prononcés pour le gouvernement républicain, ce n'est qu'après nous avoir successivement égorgés, ce n'est qu'après avoir marché sur nos cadavres que les assassins parviendront à plonger le poignard dans le sein de nos législateurs.

Robespierre, Collot d'Herbois, sainte Montagne, ne nous dites point que vous avez assez vécu; vous vous devez à la nation entière qui vous a investis de sa confiance; vous vous devez au monde qui attend de vous la liberté et le bonheur. Les tyrans, les traitres, les conspirateurs ont assez vécu, qu'ils périssent ! Des Législateurs qui ne respirent que le bien, qui le veulent, qui le font, devraient être immortels.

La section de l'Indivisibilité a fourni 3 500 000 liv. à l'emprunt forcé, et 12 583 livres de salpêtre (1).

(Applaudi)

L'une des citoyennes, composant la députation, présente une couronne destinée aux martyrs de la liberté. Cette couronne est posée par le président sur le buste du jeune Barra, aux réclamations de l'assemblée.

Mention honorable & insertion au bulletin (2).

14

Un secrétaire donne lecture du bulletin de l'état des blessures du citoyen Geffroy.

(1) C 306, pl. 1157, p. 1. signé : PÉRIER (présid.), BENOIST (présid. du C. civil).

(2) P.V., XXXVIII, 165. Bⁱⁿ, 10 prair. (1^{er} suppl^o); Débats, n° 616, p. 120; M.U., XL, 155; J. S.-Culottes, n° 468; J. Perlet, n° 614; J. Fr., n° 612; J. Lois, n° 608; J. Mont., n° 33; J. Sablier, n° 1346; Mon., XX, 595; Feuille Rép., n° 330; J. Matin, n° 677 (sic); Rép., n° 160.

L'insertion au bulletin de correspondance en est ordonnée en exécution du décret du 4 prairial(1).

[Bulletin du 9 prair. II] (2).

« La journée d'hier s'est passée avec peu de fièvre, on l'a levé pour faire son lit, ce qui lui a procuré dans la matinée 2 heures d'un bon sommeil; il a éprouvé pendant la nuit dernière beaucoup de picotement dans le trajet de ses plaies, ce que nous attribuons à l'effet de la supuration qui augmente et qui accélérera la chute des escarts: il a dormi 3 heures la nuit dernière. Ce matin la fièvre est bien diminuée.

RUFIN, LEGRAS (off. de santé de la s^{te} Le Pelletier).

(Vifs applaudissements).

15

Le vérificateur général des assignats prévient la Convention nationale qu'il sera brûlé aujourd'hui, 9 prairial, la somme de 38 millions en assignats démonétisés et non démonétisés, provenant des domaines nationaux et recettes extraordinaires, laquelle, jointe aux 2 milliards 61 millions déjà brûlés, forme un total de 2 milliards 99 millions.

Insertion au bulletin (3).

16

Les membres du directoire du Lycée des arts expriment à la Convention nationale leur vœu de voir les législateurs venir ajouter, par leur présence, le prix le plus flatteur aux couronnes fraternelles qu'ils se proposent de distribuer dans la séance publique du 10 Floréal (4). [Paris, 8 prair. II] (5).

« Citoyens Législateurs,

Fondés sous vos auspices, déjà souvent accueillis par vous, les efforts constants que nous n'avons cessé de faire, pour le bien des Arts, pourraient-ils échapper à cette vigilance active qui s'étend de votre part sur tout ce qui tient au bien général ?

(1) P.V., XXXVIII, 165. Bⁱⁿ, 9 prair.; C. Eg., n° 649; Débats, n° 616, p. 122; J. Perlet, n° 614; J. S.-Culottes, n° 468; M.U., XL, 152; J. Fr., n° 612; Rép., n° 160; Mon., XX, 594; Feuille Rép., n° 330; C. Univ., 10 prair.; J. Mont., n° 33; J. Paris, n° 514; J. Matin, n° 677 (sic); J. Lois, n° 608; Ann. R.F., n° 181; J. Sablier, n° 1346.

(2) C 304, pl. 1130, p. 2.

(3) P.V., XXXVIII, 165. (Original C 304, pl. 1130, p. 11, daté du 9 prair., signé DEPENY); Bⁱⁿ, 9 prair.; M.U., XL, 155; C. Eg., n° 649; S.-Culottes, n° 468; Débats, n° 616, p. 124; J. Perlet, n° 614; Audit. nat., n° 614; J. Sablier, n° 1346; Feuille Rép., n° 330; Mess. soir, n° 649; Ann. R.F., n° 181; J. Mont., n° 33; J. Lois, n° 608; J. Matin, n° 677 (sic).

(4) P.V., XXXVIII, 165.

(5) C 306, pl. 1157, p. 10.

Serions-nous les seuls sur lesquels ne se tourneraient pas vos regards bienfaisants ?

Depuis 18 mois, au milieu des agitations de 1793, nous avons été assez heureux dans nos travaux pour ne donner lieu à aucun reproche, et notre zèle, ainsi que nos sacrifices, ont prouvé notre confiance en la révolution et notre espoir en votre justice.

Que votre présence au moins, vienne ajouter le prix le plus flatteur aux couronnes fraternelles que nous décernons.

Nous vous invitons à notre séance publique de décade 10 prairial. S. et F.».

GERVAIS, DESAUDRAI, JOUAN (admin., Rue de la Torderie, n° 35, vis-à-vis celle de la Sourdière).

Sur l'invitation du Lycée des arts, l'assemblée nomme une députation de ses membres pour assister à la séance qui doit se tenir le 10 (1).

17

Les députations suivantes sont admises :

Des citoyens du canton de Belleville viennent protester qu'ils seroient tous des Geffroy au besoin, et qu'ils défendront jusqu'à la mort la représentation nationale. « Que le sang des assassins de la patrie, disent-ils, coule à grands flots; nous en verrons rougir la terre avec joie : puisse leur supplice frapper de terreur tous les scélérats couronnés ! » (2).

L'ORATEUR : Liberté, égalité, indivisibilité de la république, probité, vertus, amour de la patrie, voilà, Législateurs les principes que vous avez consacrés dans vos sages décrets.

Citoyens représentants,

Depuis le 12 juillet 1789, la commune de Belleville, ferme dans ses principes, s'est fait un devoir d'être à la hauteur de notre étonnante et sublime révolution; sera-t-elle aujourd'hui la dernière des communes environnantes à vous féliciter, sur votre courage et votre mâle énergie ? non, Citoyens, elle se présente dans le sanctuaire des loix, accompagnée des communes de son ressort, pour vous dévouer son entière existence; chaque individu de ce canton se réunit à son frère pour former une ferme rempart autour de vous. Une nouvelle Corday, un nouveau Paris ont osé, dans leur rage liberticide, former l'infâme projet d'assassiner nos courageux montagnards; quelles actions de grâce n'avons-nous pas à rendre à l'Etre Suprême, que nous reconnaissons tous, d'avoir anéanti d'affreux complots. Citoyens représentants, nous sommes tous ici des Geffroy, nous vous défendrons jusqu'à la mort. Que les monstres tombent sous le glaive de la loi, que leur sang impur coule à grands flots, nous en verrons rougir la terre avec la joie la plus éclatante.

(1) J. Sablier, n° 1346.

(2) P.V., XXXVIII, 165. Bⁱⁿ, 10 prair. (1^{er} suppl.); Débats, n° 616, p. 120; J. Perlet, n° 614; Mon., XX, 595; C. Eg., n° 649; J. S.-Culottes, n° 468; Rép., n° 160; J. Fr., n° 612; M.U., XL, 155; J. Sablier, n° 1346; J. Paris, n° 514; J. Matin, n° 677 (sic).